

# **CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 NOVEMBRE 2018**

**Membres présents :** MM. THIEFFENAT, CALLE, Mmes GOUBET-ETELLIN, M. NANTOIS, M. DEMANGEOT, Mmes PAISANT, GAITAZ, GRANGEAT, Mme FOURNIER, M. THEOLEYRE, Mmes GAJA, PIENNE, BLANCHET, MM. COPPA, BURDIN, COCCHI, Mme CECCON, M. DUPENLOUX, MME URIOT.

**Absents excusés :**

MME MANIPOUD	POUVOIR A	MME PAISANT
M. BESSON	POUVOIR A	MME ETELLIN
MME GOUGOU	POUVOIR A	MME FOURNIER
M. MESSEGUEM	POUVOIR A	M. THIEFFENAT
M. DE BUTTET	POUVOIR A	M. CALLE
MME RIGOLETTI	POUVOIR A	MME CECCON

**Absents :**  
M. FACCHIN  
M. REGE GIANASSO

**Assistaient :** MME CABAJ, MME FRANÇOIS,

**Désignation d'un secrétaire de séance :** M. NANTOIS a été désigné comme secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR DE LA PRESENTE REUNION (CONVOCATION EN DATE DU 07/11/2018)**

- 1/ ADMINISTRATION GENERALE**
  - Ouverture dominicale des commerces année 2019
  - Structure multi-accueil Calinours : règlement de fonctionnement
- 2/ FINANCES**
  - Décision modificative n°4
  - Indemnité de conseil du receveur municipal année 2018
- 3/ TRAVAUX**
  - FDEC 2018 : demandes de subvention
- 4/ QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES**

## **1/ ADMINISTRATION GENERALE**

### **⇒ Ouverture dominicale des commerces année 2019**

Vu la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (dite loi Macron),

Vu l'article L3132-26 du code du travail,

Monsieur le Maire rappelle qu'il dispose d'un pouvoir d'appréciation pour accorder ou refuser les dérogations au repos dominical pour chaque commerce de détail, dans la limite de 12 par an.

La liste des dimanches est fixée par arrêté municipal avant le 31 décembre pour l'année suivante, et après avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressés.

De plus, si le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après :

- avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.
- avis du conseil municipal.

Vu la demande transmise à Chambéry Métropole le 10 octobre 2018,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 septembre 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **par 17 voix pour, 7 abstentions et 1 voix contre**

- **DE DONNER** un avis favorable à la liste des dimanches dérogeant au repos dominical pour l'ouverture des commerces au titre de l'année 2019 :

./..

13 JANVIER  
 24 FEVRIER  
 30 JUIN  
 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE  
 24 NOVEMBRE  
 1<sup>ER</sup> - 08 - 15 – 22 ET 29 DECEMBRE.

## ⇒ Structure multi-accueil Calinours : règlement de fonctionnement

Vu l'ouverture de la structure municipale multi-accueil « Calinours » sise 13 rue des Ecoles à Bassens depuis le 27 septembre 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **par 19 voix pour et 6 contre**

- **D'ADOPTER** le règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil « Calinours ».

## 2/ FINANCES

### ⇒ Décision modificative n°4

Vu la délibération du 13 mars 2018 adoptant le budget primitif 2018,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **par 19 voix pour et 6 abstentions**

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 4 de l'année 2018 comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT : 15 100 €</b>					
64111	Rémunérations personnel titulaire	15 000 €	6459	Remboursements charges personnel	15 000 €
6541	Créances admises en non valeur	+280 €			
65888	Autres charges diverses de gestion courante	100 €	7588	Autres produits divers de gestion courante	100 €
60632	Fournitures petit équipement	-280 €			
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT : 0 €</b>					
1323	Remboursement subvention d'investissement Département	+5 350 €			
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	-5 350 €			
<b>15 100 €</b>			<b>15 100 €</b>		

### ⇒ Indemnité de conseil du receveur municipal année 2018

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Ladite indemnité, calculée sur la moyenne des dépenses des trois derniers exercices budgétaires, s'élève à 804,36 € maximum pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **par 23 voix pour et 2 abstentions**

- **DE VERSER** à Madame BERNARDIN Laurence une indemnité de conseil brute sur la base du taux de 75 % au titre de l'année 2018.

## **3/ TRAVAUX**

### **⇒ FDEC 2018 : demandes de subvention**

#### **AIRE DE JEUX LES MONTS**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet d'aires de jeux pour enfants et de « fitness » de plein air sur le secteur des Monts consistant à :

- la fourniture et pose de jeux pour enfants, d'appareils de « fitness » de plein air et de mobiliers urbains,
- l'aménagement d'un chemin piétonnier et paysager.

Le programme immobilier sur le secteur des Monts, basé sur une volonté de mixité sociale, reste en attente d'aménagements liés aux confort de vie des nouveaux résidents. Un nouvel espace public comme lieu de détente et de convivialité s'avère indispensable.

Le coût des travaux est estimé à 84 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité (25 voix pour)**

- **DE SOLLICITER** une subvention au Conseil Départemental de la Savoie au titre de la programmation du FDEC de l'année 2019 pour l'aménagement d'aires de jeux pour enfants et de « fitness » de plein air sur le secteur des Monts.
- **D'INSCRIRE** au budget communal les crédits prévisionnels susvisés.
- **DE SOLLICITER** l'autorisation de commencer les travaux précités par anticipation à la décision du Conseil Départemental.

#### **AIRE DE JEUX LA PLAINE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet d'aires de jeux pour enfants et de « fitness » de plein air sur le secteur de la Plaine consistant à :

- la fourniture et pose de jeux pour enfants, d'appareils de « fitness » de plein air et de mobiliers urbains,
- l'aménagement d'un chemin piétonnier et paysager.

Le secteur de la Plaine développe un espace axé sur la détente et la convivialité des habitants qu'il convient de faire évoluer en créant un espace de plein air ouvert à tous et des chemins piétonniers agréables et sécurisés.

Le coût des travaux est estimé à 26 270 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité (25 voix pour)**

- **DE SOLLICITER** une subvention au Conseil Départemental de la Savoie au titre de la programmation du FDEC de l'année 2019 pour l'aménagement d'aires de jeux pour enfants et de « fitness » de plein air sur le secteur de la Plaine.
- **D'INSCRIRE** au budget communal les crédits prévisionnels susvisés.
- **DE SOLLICITER** l'autorisation de commencer les travaux précités par anticipation à la décision du Conseil Départemental.

#### **FDEC REPORT SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que par arrêté attributif en date du 21 juillet 2017, le Département a attribué un concours financier pour les travaux de sécurisation des courts de tennis 3 et 4.

La dépense subventionnable de 40 560 € bénéficie d'un taux de subvention de 30 %, soit 12 168 €.

Vu le montant des travaux réalisés arrêté à 1 300 € HT,

./..

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **par 19 voix pour et 6 abstentions**

- **DE SOLLICITER** le Conseil Départemental de la Savoie pour le report :
  - du reliquat de la subvention attribuée au titre de la programmation du FDEC de l'année 2017 pour la sécurisation des courts de tennis,
  - sur le projet d'aménagement d'aires de jeux pour enfants et de « fitness » de plein air sur le secteur de la Plaine proposé au titre de la programmation du FDEC de l'année 2019.

## **4/ QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES**